Association pour le Développement des Aires Protégées

Genève

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée Générale des membres pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023

Genève
Rue de Lausanne 81, 1202 Genève
Vaud
Rue du Vieux Collège 3, 1262 Eysins

EXPERT SUISSE

Tél. + 41 22 732 49 78 - + 41 22 362 72 21
Fax + 41 22 362 72 71
E-mail info@drp-sa.com
Site www.drp-sa.com

Rapport de l'Organe de Révision sur le contrôle restreint

A l'assemblée Générale de l'

Association pour le Développement des Aires Protégées, Genève

---

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlés les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe) de l'Association pour le Développement des Aires Protégées, Genève pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Comité de l'Association alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'association contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts.

Selon notre appréciation, les comptes annuels 2023 arrêté au 31 décembre 2023 donnent une image fidèle du patrimoine, ainsi que de la situation financière et des résultats, conformément à la norme Swiss GAAP RPC 21.

Genève, le 8 mai 2024

Fiduciaire DRP SA

Christian RAVAL
Expert-comptable diplômé
(Réviseur Responsable)

Annexe : Comptes annuels

Genève
Rue de Lausanne 81, 1202 Genève
Vaud
Rue du Vieux Collège 3, 1262 Eysins

EXPERT SUISSE

Tél. + 41 22 732 49 78 - + 41 22 362 72 21
Fax + 41 22 362 72 71
E-mail info@drp-sa.com
Site www.drp-sa.com

ADAP
ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES AIRES PROTÉGÉES

États financiers de l'ADAP
Exercice 2023

BILAN

Actifs

Actifs circulants	Au 31.12.2023	Au 31.12.2022
Trésorerie	314,629.30	153,642.45
Actifs de régularisation	2,045.65	714.20
Total actif circulant	**316,674.95**	**154,356.65**
Actifs immobilisés		
Immobilisations financières (Dép. gar. loyer)	1,691.77	1,691.77
Immobilisations corporelles	0	0
Total actifs immobilisés	**1,691.77**	**1,691.77**
TOTAL DES ACTIFS	**SFr. 318,366.72**	**SFr. 156,048.42**

Passifs

Fonds étrangers	Au 31.12.2023	Au 31.12.2022
Créanciers	0	0
Capitaux étrangers à court terme		
Dettes à court terme portant intérêt	0	0
Autres dettes à court terme	0	0
Passifs de régularisation	9,033.54	8,735.60
Total capitaux étrangers à court terme	**9,033.54**	**8,735.60**
Capitaux étrangers à long terme		
Dettes à long terme portant intérêt	0	0
Fonds affectés aux projets	277,242.28	148,979.01
Total capitaux étrangers à long terme	**277,242.28**	**148,979.01**
Capitaux propres		
Réserve légale issue du bénéfice	0	0
Réserves facultatives issues du bénéfice	-1,666.19	-15,788.51
Résultat de l'exercice	33,757.09	14,122.32
Total fonds propres	**32,090.90**	**-1,666.19**
TOTAL DES PASSIFS	**SFr. 318,366.72**	**SFr. 156,048.42**

COMPTE DE RÉSULTAT

Produits

Produits	Au 31.12.2023	Au 31.12.2022
Dons liés (fonds affectés aux projets)	430,856.73	480,781.64
Produits divers	28,868.95	25,118.36
TOTAL DES PRODUITS	**SFr. 459,725.68**	**SFr. 505,900.00**

Charges

Charges directes de projets	Au 31.12.2023	Au 31.12.2022
Charges directes projet Ipole FGC 21-50	143,968.07	112,400.95
Charges directes projet Rungwa II FGC 21-09	5,009.93	120,382.56
Charges directes projet Rungwa III FGC 23-40	80,384.53	0
Charges directes projet Katavi-Ugalla 20-18	1,331.70	100,556.88
Charges directes projet Burkina Faso 12-32	0	3,651.30
Charges directes projet Katavi-Ugalla II FGC 22-18	109,461.51	91,249.95
Total charges directes de projets	**340,155.74**	**428,241.64**
Charges directes de projets/fonds propres		
Participation aux projets par fonds propres		872.23
Total Charges directes de projets/fonds propres	**0.00**	**872.23**
Gestion et administration		
Charges de personnel	57,262.17	34,864.06
Charges de fonctionnement	28,550.68	27,799.75
Amortissements & corrections de valeur sur les actifs immobilisés	0	0
Total charges de gestion et administration	**85,812.85**	**62,663.81**
TOTAL DES CHARGES	**SFr. 425,968.59**	**SFr. 491,777.68**
Résultat de l'exercice	33,757.09	14,122.32
	SFr. 459,725.68	**SFr. 505,900.00**

Tableau de variation du capital des fonds

Année 2023

Fonds affectés	Solde initial au 1.1.2023	Attributions	Utilisations	Frais de gestion	Transferts internes	Solde final au 31.12.2023
Tanzanie - Rungwa II FGC 21-09	-387.65	7,066.00	5,009.93	667.57		1,000.85
Tanzanie - Rungwa III FGC 23-40	0.00	185,184.00	80,384.53	23,148.00		81,651.47
Tanzanie - Katavi-Ugalla FGC 20-18	9,342.56		1,331.70	292.39		7,718.47
Tanzanie - Katavi-Ugalla II FGC 22-18	67,350.05	167,945.00	109,461.51	30,843.03		94,990.51
Tanzanie - Ipole FGC 21-50	72,674.05	198,925.00	143,968.07	35,750.00		91,880.98
TOTAL Fonds Affectés	**148,979.01**	**559,120.00**	**340,155.74**	**90,700.99**	**0.00**	**277,242.28**

Fonds propres	Solde initial au 1.1.2023	Attributions	Utilisations	Transferts internes	Solde final au 31.12.2023
Capital	-1,666.19			33,757.09	32,090.90
Résultat de l'exercice		33,757.09		-33,757.09	0.00
TOTAL Fonds Libres	**-1,666.19**	**33,757.09**	**0.00**	**0.00**	**32,090.90**

Tableau de variation du capital des fonds

Année 2022

Fonds affectés	Solde initial au 1.1.2022	Attributions	Utilisations	Frais de gestion	Transferts internes	Solde final au 31.12.2022
Tanzanie - Rungwa FGC 18-19	-713.46				713.46	0.00
Tanzanie - Rungwa II FGC 21-09	19,591.91	115,703.00	122,382.56	15,300.00	2,000.00	-387.65
Tanzanie - Katavi-Ugalla FGC 20-18	80,128.32	41,611.12	98,556.88	11,840.00	-2,000.00	9,342.56
Tanzanie - Katavi-Ugalla II FGC 22-18	0.00	170,000.00	91,249.95	11,400.00		67,350.05
Tanzanie - Ipole FGC 21-50	0.00	199,075.00	112,400.95	14,000.00		72,674.05
Niger - Projet FGC 19-09	8,992.55	-9,151.32			158.77	0.00
Burkina Faso - Projet FGC 12-32	-732.60	6,935.26	3,651.30		-2,551.36	0.00
TOTAL Fonds Affectés	**107,266.72**	**524,173.06**	**428,241.64**	**52,540.00**	**-1,679.13**	**148,979.01**

Fonds propres	Solde initial au 1.1.2022	Attributions	Utilisations	Transferts internes	Solde final au 31.12.2022
Capital	-15,788.51			14,122.32	-1,666.19
Résultat de l'exercice		14,122.32		-14,122.32	0.00
TOTAL Fonds Libres	**-15,788.51**	**14,122.32**	**0.00**	**0.00**	**-1,666.19**

Association pour le Développement des Aires Protégées – ADAP
Annexes aux États financiers
Pour l´exercice clos au 31 décembre 2023

Tous les montants sont en CHF

1. Présentation

L'ADAP est une organisation de coopération internationale privée et sans but lucratif, fondée en 1997 et constituée sous la forme d'une association de droit suisse, régie par les dispositions des articles 60 et suivants du code civil. Son siège est à Genève, rue des Savoises 15.

L'ADAP a pour but de contribuer à la protection des écosystèmes naturels des pays en voie de développement situés dans et autour des aires protégées et de la biodiversité qu'ils contiennent par une exploitation concertée, rationnelle, et durable des ressources naturelles par et au bénéfice des collectivités locales riveraines.

L'ADAP remplit sa mission à travers ses équipes de terrain ou à l'aide de partenaires terrains, indépendants de l'ADAP. Elle mène actuellement 5 projets principaux en cours, à savoir :

A) Projet de co-gestion des forêts du corridor Katavi-Ugalla (FGC 20-18), Tanzanie, 8 villages partenaires regroupant une population d'environ 30'000 personnes, démarré en 2020

En reconnaissance des bons résultats atteints par le projet 16-28 de la zone apicole de Mlele (850 km^2), aussi bien en matière de développement socioéconomique local que de conservation des forêts et de la faune, le Ministère de l'Environnement et les partenaires locaux ont demandé à l'ADAP d'étendre à l'ensemble de la réserve de Mlele (2350 km^2) l'expérience du modèle de co-gestion sous la forme d'un Joint Forest Management (JFM). Ce projet vise ainsi à appuyer et à accompagner 8 villages riverains de la réserve forestière de Mlele dans l'établissement d'une co-gestion sur l'ensemble de la réserve, afin de leur permettre de sécuriser leurs droits sur la réserve, assurer sa gestion et retirer des revenus de son exploitation durable. La réserve forestière de Mlele constitue un corridor reliant le parc national de Katavi à la réserve de faune d'Ugalla, convertie en parc national récemment. Ainsi, ce projet a une grande importance écologique et accompagnera les communautés riveraines dans la mise en place des structures institutionnelles villageoises nécessaires pour garantir la gestion de la réserve ainsi que dans la consolidation de la production apicole et le développement d'une nouvelle filière durable de commerce de champignons.

B) Projet de co-gestion des forêts du corridor Katavi-Ugalla II (FGC 22-18), Tanzanie, 9 villages partenaires regroupant une population d'environ 34'000 personnes, démarré en 2022

Ce projet fait suite au projet 20-18 et poursuit les étapes du JFM pour les 8 villages déjà engagés dans le processus et intégrer un nouveau village riverain d'un autre district, Uruwira. En plus de continuer le renforcement de capacités du comité du JFM, le projet va soutenir la rédaction des documents légaux que sont l'accord de gestion et le plan de gestion. En parallèle, le projet souhaite continuer sa démarche d'éducation environnementale en initiant la pratique de l'agroforesterie pour les classes primaires des 9 villages. Concernant les filières, l'accent sera mis sur le séchage et le conditionnement des champignons pour répondre aux critères de commercialisation. Une apiculture plus inclusive sera visée avec notamment des ruchers créés près des villages.

C) Projet de gestion communautaire des forêts du corridor de la Rungwa II (FGC 21-09), Tanzanie, 8 villages partenaires regroupant une population d'environ 35'000 personnes, démarré en 2021

La deuxième phase du projet Rungwa a duré d'octobre 2021 à mai 2023. Il à appuyer le processus de mise en place d'un Joint Forest Management (JFM) pour la réserve forestière de Rungwa River. Un Participatory Forest Management pour la réserve de Kululu (Northern corridor) a été établi par la Wildlife Conservation Society (WCS). Cette dernière a accordé une subvention à l'ADAP en Tanzanie pour développer les filières apicoles et de cueillette des champignons et le suivi écologique de Kululu. Les axes d'interventions de la phase 2 étaient le renforcement de capacités, l'appui aux aires de gestion communautaire, le développement des filières d'activités génératrices de revenus et la mise en réseau des acteurs locaux et régionaux. Des mahcines apicoles et des séchoirs pour les champignons ont été installés et permettent de produire des produits de plus grande qualité. Le projet a comme partenaire local le JFM committee et ADAP Tanzania.

D) Projet de gestion communautaire des forêts du corridor de la Rungwa III (FGC 23-40), Tanzanie, 16 villages partenaires regroupant une population d'environ 70'000 personnes, démarré en 2018

Ce projet fait suite au projet C) présenté ci-dessus. Il poursuite l'objectif principal d'améliorer les moyens d'existence des communautés locales par la mise en place d'une gestion communautaire des forêts du corridor Katavi-Ruaha le long de la rivière Rungwa et le développement des filières de produits naturels avec un accent mis sur les femmes et les jeunes. Il continuera à soutenir le processus de JFM pour les étapes de rédaction des documents légaux. Cette phase connaît une extension de la zone de projet avec l'inclusion de 6 villages. Ce projet est cofinancé par le projet *Tuhifadhi Maliasili* de l'USAID pour deux ans et va poursuivre le processus d'aménagement du territoire des villages qui entoure les corridors de Kululu et Mafyeko et démarrer des activités telles que l'éducation environnementale aux groupes et aux écoles primaires ou la formation des groupes de producteurs au système de tontine (micro-crédits).

E) Gestion durable de la réserve villageoise d'Ipole (FGC 21-50), Tanzanie, 6 villages partenaires regroupant une population d'environ 23'000 personnes, démarré en 2022

Ce nouveau projet appuie Jumuiya ya Hifadhi ya Wanyamapori Ipole (JUHIWAI) dans la gestion de la réserve villageoise d'Ipole (2540 km^2). Six villages propriétaires des terres sont représentés par JUHIWAI et ont besoin d'un appui technique pour répondre aux exigences légales de gestion comme le renouvellement de documents légaux, le suivi écologique, la surveillance et l'acquisition de capacité en mangement et en comptabilité. Le projet va également développer des filières de produits naturels, comme le miel, les champignons sauvages et la pêche, pour que la population puisse bénéficier de la réserve d'Ipole en exploitant ses ressources de manière durable. Des formations, des installations techniques comme des séchoirs à champignons et du matériel à bas coût seront proposés aux producteurs. La première phase dure jusqu'en août 2024.

2. Principes comptables

a. Bases de préparation des comptes annuels

Les états financiers de l'ADAP ont été établis conformément aux statuts de l'association, aux dispositions applicables du Code des Obligations et à la norme Swiss GAAP RPC 21 (établissement des comptes des organisations d'utilité publique à but non lucratif). Ils présentent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats. La partie des comptes annuels vérifiée par l'organe de révision concerne le bilan, le compte d'exploitation, les annexes et le compte de variation du capital.

b. Périmètre des comptes annuels

Les comptes annuels comprennent les comptes de l'association de droit suisse ADAP. Ils ne comprennent pas les comptes des projets conduits par les équipes et partenaires terrains de ADAP, qui sont indépendants de ADAP et font l'objet d'audits annuels par des fiduciaires externes indépendantes.

c. Conversion de monnaies étrangères

Les avoirs et les engagements en monnaies étrangères sont convertis en francs suisses au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les transactions en monnaies étrangères sont converties en francs suisses au taux en vigueur à la date de la transaction.

d. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles détenues par ADAP figurent à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Sont considérés comme des immobilisations corporelles les actifs corporels détenus par ADAP d'une valeur de plus de 500 Frs dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'un exercice. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire et répartis sur la durée d'utilisation de l'immobilisation.

e. Reconnaissance du revenu

Les dons privés provenant de la collecte de fonds sont reconnus dans le compte de résultat lorsqu'ils sont encaissés; par exception à ce principe, les dons affectés à un but précis par le donateur sont reconnus l'année où sont encourues les dépenses opérationnelles ainsi financées.

Les recettes provenant de contrats de financement signés avec des bailleurs de fonds sont comptabilisés en revenus l'année où sont encourues les dépenses opérationnelles financées, ceci afin de respecter le principe de correspondance des dépenses et recettes.

Les autres revenus sont enregistrés selon le principe de la délimitation périodique, à savoir lorsque les opérations ou événements générateurs de revenus surviennent, et non pas en fonction des flux financiers.

f. Enregistrement des charges

Les charges sont enregistrées selon le principe de la délimitation périodique, à savoir lorsque les opérations et autres évènements générateurs de charges surviennent, et non pas en fonction des flux financiers.

Les charges liées aux projets sont enregistrées au moment du décaissement effectif en faveur du partenaire terrain.

h. Tableau de flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie de ADAP n'est pas présenté, conformément aux dispositions prévues à l'article 27 de la norme Swiss GAAP RPC 21.

3. Liquidités

	Au 31.12.2023	Au 31.12.2022
Caisse	98.20	357.65
CCP	1,412.81	18,553.85
CCP Projets	312,848.05	134,499.49
Compte Paypal	4.12	23.61
Compte Prepay Infomaniak	51.50	180.75
Compte Prepay Garmin GPS	0.00	27.10
Compte Twint Raise Now	326.25	0.00
Compte Carte de crédit	-111.63	0.00
TOTAL	**314,629.30**	**153,642.45**

4. Équipements

Avant 2010, tout matériel durable était inscrit dans les actifs, quelle que fut sa valeur à l'achat, et était amorti en 2 ans. Depuis 2010, seuls les achats de matériel valant plus de 500 Frs sont enregistrés dans les actifs, et amortis sur 3 ans. La valeur nette des actifs immobilisés de l'ADAP était nulle en janvier 2023 et aucun investissement significatif n'a été effectué au cours de l'année.

5. Provisions

Chaque année une provision est constituée en prévision des frais de révision externe des comptes de l'association.

6. Fonds affectés

Les fonds affectés correspondent à des dons et financements collectés ou reçus pour un projet précis, qui n'ont pas été utilisés à la date de clôture des comptes et le seront dans les années à venir. Le détail de ces fonds se trouve dans le tableau de variation du capital des fonds.

7. Allocation bailleurs pour frais de gestion

Certains bailleurs de fonds affectés autorisent un prélèvement sur les contributions reçues par ADAP comme frais de gestion. En particulier, la Fédération Genevoise de Coopération autorise un prélèvement forfaitaire de 12.5% sur sa contribution totale accordée aux projets, à prélever sur les contributions versées indépendamment des dépenses engagées. Le montant détaillé de ces frais de gestion est précisé dans le tableau suivant :

Projets	Fonds utilisés dans l'année	Frais de gestion
Tanzanie - Katavi-Ugalla FGC 20-18	1,331.70	292.39
Tanzanie - Katavi-Ugalla II FGC 22-18	109,461.51	30,843.03
Tanzanie – Rungwa II FGC 21-09	5,009.93	667.57
Tanzanie – Rungwa III FGC 23-40	80,384.53	23,148.00
Tanzanie - Ipole FGC 21-50	143,968.07	35,750.00
Fonds affectés – Total	**340,155.74**	**90,993.38**

8. Donateurs privés – fonds libres

Les dons privés sans affectations à un projet précis sont considérés comme des fonds libres. En 2023, une personne privée a effectué des dons à l'association pour un montant total de Frs 22'000.-, ce qui a contribué de manière significative au résultat positif dégagé par l'association.

9. Contributions à recevoir

Les contributions suivantes ont été négociées par ADAP pour les projets en cours. Ces contributions à venir n'ont pas été enregistrées en comptabilité car elles ne satisfont pas aux critères de reconnaissance des actifs.

Projet	Financements FGC attendus au 1.1.2023	Financements promis en 2023	Financements reçus en 2023	Financements FGC attendus au 31.12.2023
Katavi-Ugalla FGC 20-18	1,080.00			1,080.00
Katavi-Ugalla II FGC 22-18	429,494.00		167,945.00	261,549.00
Rungwa II FGC 21-10	25,948.00		7,066.00	18,882.00
Rungwa III FGC 23-40		458,974.00	185,184.00	273,790.00
Ipole FGC 21-50	200,600.00		198,925.00	1,675.00
TOTAL	**657,122.00**	**458,974.00**	**559,120.00**	**556,976.00**

10. Indemnités des membres dirigeants

Les membres du comité de ADAP ne reçoivent pas d'indemnités pour leur engagement au sein de ADAP, sauf des défraiements pour effectuer les missions de suivi des projets.

11. Personnel de l'organisation

Le secrétariat de l'ADAP est composé de 2 postes fixes à temps partiel. Dès février 2023, une nouvelle secrétaire exécutive a été engagée à 40% et l'ancienne secrétaire exécutive est devenue chargée de programme à 40%. En 2023, le taux d'activités de la Secrétaire exécutive a été de 40%. Pour des questions de confidentialité, le montant du salaire brut annuel de la direction n'est pas mentionné, conformément au chiffre 45 des normes Swiss GAAP RPC 21.

12. Prestations bénévoles

Entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023, des prestations bénévoles d'un volume de 1'200 heures de travail (1'800 heures en 2022), soit 0.5 équivalents plein temps, pouvant être estimées à une valeur de CHF 72'000 ont été offertes à l'organisation. Il s'agit principalement de prestations offertes les membres du comité, notamment pour le suivi comptable, le traitement des données pour la recherche et la communication.

13. Événements postérieurs à la date de clôture

Les comptes annuels ont été approuvés par le comité le 14 mars 2024 et seront présentés au vote de l'Assemblée générale le 13 juin 2024. Entre le 31 décembre 2023 et la date d'approbation par le comité des comptes annuels présents, aucun événement n'a eu lieu qui nécessiterait une adaptation des actifs et passifs de l'ADAP au 31 décembre 2023 ou qui devrait être présenté ici.

14. Rapport de performance

Le rapport de performance n'est pas annexé au rapport d'audit mais est mis à disposition de l'Assemblée Générale conformément au chiffre 4 des normes Swiss GAAP RPC 21.